

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 31 août à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, S. MARTY, JY. BEUCHER, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, V. DRIVE, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON, F. CIAMPORCERO.

Absents : C. BURKI pouvoir JY BEUCHER, A. CHICHER pouvoir M. BEAUQUIS, L. BAUD pouvoir Y DIEULESAINT, P. DUPONT pouvoir A BAZIN, C. JACQUET,

Date de convocation du conseil municipal : 25/08/2026

Délibération N° 2026-08-03 : Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers ARE

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

Monsieur le maire précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 150 € par dossier présenté, puis 35 €/mois ou 55 €/mois (en cas d'activité réduite) si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin monsieur le maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER**

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

